



ANNEXE J - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

En vigueur le 5 février 2015	Zone Dd-008
------------------------------	-------------

USAGES AUTORISÉS*

GROUPE D'USAGES / R - RÉCRÉATION D'EXTÉRIEUR

R3 Activité récréative extensive

GROUPE D'USAGES / F - FORÊT ET CONSERVATION

F1 Activité forestière

F3 Conservation du milieu naturel

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement permis

Acériculture de la classe d'usages "A1 - Agriculture sans élevage"

Spécifiquement interdit

Établissement de résidence principale de la classe d'usages "C3 - Hébergement touristique"

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	20 m	
Marge de recul latérale minimale	10 m	
Marge de recul latérale combinée minimale	-	
Marge de recul arrière minimale	20 m	

Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur minimale	-	
Hauteur maximale	2 étages et 12 m	

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

Affichage	Aucun affichage
Densité résidentielle nette moyenne	La densité minimale moyenne nette est de 12 logements à l'hectare.
Opération forestière	Maintien obligatoire d'une lisière boisée d'une profondeur minimale de 10 mètres entre un terrain où est exercé un usage de la classe d'usages "F1 - Activité forestière" et un terrain où est autorisé un usage du groupe "H - Habitation".

*Pour tout changement ou ajout d'usage, le lot doit être conforme au règlement de lotissement